



## Mes droits civils au cas de divorce

Par **laïla**, le **02/09/2008** à **22:24**

Bonjour ;

Je suis mariée depuis quelques années mais c'est un mariage de douleur, de solitude, d'agressions.

Je connais rien aux lois au cas de divorce quels son mes droits car j'ai peur de l'avenir.

J'ai besoin de votre aide et merci infiniment

laïla

Par **Patricia**, le **02/09/2008** à **23:11**

Bonsoir,

Pour entreprendre une procédure de divorce il faut contacter un avocat.

Vous avez des revenus? des enfants? locataire ou propriétaire de votre logement?

Donnez plus de précisions sur votre situation familiale.

Cordialement

Par **Patricia**, le **03/09/2008** à **01:23**

laïla,

Je vais vous donner un maximum de renseignements.

Vous n'avez aucun revenu, il faut donc faire une demande d'aide juridictionnelle pour que vos

frais d'avocat soient pris en charge. Le dossier est à retirer à votre tribunal. Si vous ne connaissez pas d'avocat, le tribunal vous en attribuera un. Je pense que c'est précisé dans le dossier ou demandez leur.

Pour le remplir, si vous avez besoin d'aide, consultez le service social de votre mairie, ou une assistance sociale pourra vous aider. Il existe aussi dans la plupart des mairies, un service de consultations juridiques gratuites qui vous guidera dans la démarche pour votre procédure de divorce.

Allez déjà au tribunal pour le dossier et à la mairie pour vous faire aider dans l'administratif. Je vous ressens complètement désespérée et paniquée.

Les agressions dont vous parlez, sont de quelle nature ? verbales, physiques ? Si elles sont physiques, faites établir un certificat médical par votre médecin.

Tenez moi au courant, dans vos démarches.

Par **laïla**, le **03/09/2008** à **06:14**

Bonjour ;

Vous êtes vraiment très aimable et ça me touche au plus profond de moi-même.

Vous savez je suis perdue et seule devant cette situation délicate surtout que j'ai pas de revenus j'ai tout quitté par amour et aujourd'hui j'ai rien et demain me fait peur.

Avant de démarrer une procédure de divorce j'aimerais bien savoir si c'est possible à quoi j'ai droit car j'ai rien vraiment rien.

Je sais que j'abuse de votre gentillesse mais est-ce possible d'avoir juste une idée.

Merci encore du fond du coeur

Concernant les agressions c'est surtout une violence verbale méchante et cruelle c'est trop dur une humiliation mortelle...

Meilleures et sincères salutations

laïla

Par **Patricia**, le **03/09/2008** à **06:58**

Bonjour,

Concernant les allocations et aides, c'est la CAF qui vous les versera. RMI et alloc de logement.

Je vous donnerai plus de détails ce soir. Je dois partir.

Bonne journée et ne vous inquiétez pas.

Par **jeetendra**, le **03/09/2008** à **10:17**

bonjour, prenez également contact avec[fluo] sos violences conjugales au 3919[/fluo] numéro vert, des professionnels des couples en tres grandes difficultés vous conseilleront et vous

aideront dans votre démarche légitime de rupture avec votre conjoint, et avec votre vie actuelle, courage, tenez bon, cordialement

Par **Patricia**, le **03/09/2008** à **19:09**

Bonsoir,

Je reviens pour vous donner plus de renseignements.

Pour toucher le RMI, il faut avoir au - 25 ans. Avez-vous ??

Le dossier est à retirer à votre CAF

Vous aurez droit aux aides suivantes :

- allocation logement (il faudra faire une demande de logement à caractère social. L'assistante sociale vous aidera et vous expliquera le déroulement)
- Exonération de la taxe d'habitation et redevance télé
- CMU droit à la sécurité sociale
- gratuité des transports en commun ou faible participation

Comme l'a précisé jeetendra, tél au 3919 d'autres conseillers vous donneront les bonnes démarches à suivre pour ne pas faire d'erreurs dans votre rupture.

Ne partez pas de votre domicile actuel avant d'être allée voir un avocat et d'avoir l'autorisation écrite par le JAF (je juge du tribunal qui prononcera votre divorce)

Si il vous faut d'autres renseignements, n'hésitez pas, nous sommes là pour.

Gardez courage et moral laïla Donnez de vos nouvelles.

Amicalement

Par **laïla**, le **03/09/2008** à **21:34**

Bonsoir ;

Merci pour votre aide j'ai juste encore une question: est-ce que j'ai le droit à une part des acquis depuis le mariage ?

Merci encore

Par **Patricia**, le **03/09/2008** à **21:42**

Vous êtes mariés sous le régime de la communauté ou avec un contrat de mariage ?

D'une façon comme d'une autre, c'est le notaire qui établira ce qui doit vous revenir après le prononcé du divorce.

Par **laïla**, le **03/09/2008** à **21:52**

Une mariage sans contrat.

Par **Patricia**, le **03/09/2008** à **22:08**

Chacun doit déjà récupérer ses affaires personnelles, au moins ses vêtements.

Pour le reste (meubles, télé, vaisselle...) selon son bon vouloir... ( car je suppose que c'est lui qui a payé ?

Ou vous faites 50/50 après accord entre vous, mais si les factures sont à son nom il peut aussi exiger de tout prendre...

Lui en avez vous parlé de votre intention de divorcer ?

Par **laïla**, le **04/09/2008** à **16:29**

Bonjour ;

J'ai jamais pensé au divorce c'est lui qui me menaçait par le divorce et à force du temps j'y pense aussi.

Voilà

Par **Patricia**, le **04/09/2008** à **21:29**

Bonsoir,

Selon sa réaction, le jour où vous lui annoncerez, vous aurez toujours la réponse de lui dire que c'est lui qui vous y a fait penser, influencer ou décider.

Il se sent fort, sachant que vous n'avez pas de revenu, à partir de là il est loin de penser que soyez capable d'entreprendre une telle décision.

Cordialement laïla.

Par **Visiteur**, le **04/09/2008** à **22:01**

BONSOIR à tous,

A retenir... [fluo]les revenus de chacun sont des communs dès que l'on est marié/[fluo], y compris d'ailleurs les revenus des biens propres, hérités ou possédés avant mariage (intérêts, loyers par exemple...)

Ce qui a été acquis durant le mariage appartient donc aux 2 et sera partagé.

Par **Patricia**, le **05/09/2008** à **18:02**

Merci Pragma pour ta rectification... C'est vrai que j'ai répondu sans en être vraiment sûre...

-----  
Laïla, entreprenez vos démarches comme nous vous l'avons conseillé.  
Courage et gardez espoir.

Amicalement

Par **laïla**, le **06/09/2008** à **06:17**

Bonjour ;

Je vous remercie tous pour votre aide et vos conseils j'avoue que dans ma détresse j'étais perdue et seule mais aujourd'hui avec votre présence précieuse je suis en confiance et je me sens plus forte.

Très amicalement